



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 août 2016

Association Caribaea Initiative

La Tour du Valat – Le Sambuc

13200 Arles

Tél. : 04 90 97 06 33

Le vendredi 26 août 2016, les membres de l'association Caribaea Initiative se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'assemblée était présidée par M. Frank Cézilly, président de l'association.

Neuf membres étaient présents ou représentés. L'assemblée a pu valablement délibérer, conformément à l'article 11 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Rapport moral pour l'année 2016
- Rapport d'activités pour l'année 2016
- Rapport financier pour l'année 2016
- Vote des rapports
- Approbation du budget prévisionnel
- Programme de bourses
- Programme "collèges et lycées"
- Levée de fonds, sponsoring et mécénat
- Élection des membres du Conseil d'Administration
- Proposition de modification du règlement intérieur

Il a été fait lecture des différents rapports (moral, d'activités et financier). Le président a ainsi rendu compte des démarches entreprises, des contacts établis et des projets à venir.

Lors des échanges qui ont suivi, les éléments prioritaires suivants ont été avancés :

- Développer et animer le réseau ;
- Augmenter le nombre de membres et celui de sympathisants, notamment sur les réseaux sociaux ;
- Développer une stratégie de mécénat/levée de fonds.

À l'issue de ces présentations, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- rapport moral :

l'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité;

- rapport d'activités :

l'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité;

- rapport financier :

l'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité;

- approbation du budget prévisionnel :

l'assemblée générale adopte la délibération à l'unanimité;



- proposition de modification du règlement intérieur :

La hausse modeste du nombre de membres adhérents en 2016 conduit à s'interroger sur les tarifs d'adhésion en vigueur. Après discussion, il a été convenu de modifier le montant des cotisations, dès janvier 2017.

Le montant de la cotisation annuelle est ainsi fixé, à compter du 1er janvier 2017, à :

- Gratuit pour les étudiants avec justificatifs (sans restriction d'âge) et les jeunes âgé(e) de moins de 18 ans au 1er mai de l'année en cours
- 10 euros pour une cotisation simple
- 30 euros pour une cotisation de soutien
- 150 euros au minimum pour les membres bienfaiteurs
- 1500 euros pour les membres à vie

Le Président de séance a fait procéder à un vote pour approuver la modification du règlement intérieur de l'association : l'assemblée générale adopte la modification de l'article 2 du règlement intérieur à l'unanimité. Le règlement intérieur figure en annexe du présent procès-verbal.

- proposition de modification des statuts :

Les membres du Conseil scientifique ont proposé d'élargir le nombre de membres du Conseil Scientifique en passant de 6 à 9 membres (voir Article 13 des statuts). Sur proposition du Président, il a été décidé de conserver le nombre initial à 6 membres, mais d'augmenter le nombre de correspondants scientifiques afin de pouvoir les solliciter ponctuellement en tant d'experts sur des sujets précis et réduire ainsi les coûts liés à la mise en place des réunions du Conseil Scientifique. L'assemblée générale adopte cette délibération à l'unanimité.

- désignation des membres du conseil d'administration :

Les candidatures afin d'occuper un poste d'administrateur au Conseil d'Administration ont été étudiées. L'assemblée nomme Mme Agnès LEBLOND, M. Olivier ROLLIN en qualité de membres du Conseil d'Administration, venant s'ajouter à M. Frank CEZILLY (Président), M. Jacques CANEILL (Secrétaire), M. Alain SANDOZ (Trésorier), Mme Chantal COMTE (Administratrice), M. Jean-Paul PADDACK (Administrateur), M. Jean-Claude FORTIER (Administrateur), M. Georges PRATO (Administrateur). Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de trois ans. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h30.

Il est dressé un procès-verbal de la réunion, signé par le Président et le Trésorier de l'association.

À Arles, le 16 novembre 2016

Le Président

M. Frank Cézilly

Le Trésorier

M. Alain Sandoz